

MEMENTO

Labels et certifications



Sommaire

Structuration	2
Présentation	3
Prérequis	4
Label Espoir	5
Label Ambition	6
Label Excellence	7
Label Elite	8
Certifications	9
Lexique	11

La structuration des clubs est essentielle car elle influence le plaisir, l'engagement et la fidélisation de nos archers et archères, ainsi que le développement du tir à l'arc.

Se structurer, c'est prendre conscience des besoins du club et agir concrètement pour **organiser, améliorer et développer ses activités et ses ressources**.

Cette démarche volontaire de demande d'obtention de « labels et certifications » s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, permettant d'optimiser l'accueil, l'encadrement et la mobilisation des moyens, et favorisant ainsi un développement durable des pratiques et des structures.

La labellisation et les certifications de la FFTA jalonnent ce processus, vous accompagnent et valorisent la progression des clubs.

**L'obtention d'un label n'est pas une finalité,
mais une étape dans la structuration.**



Ce mémento vous guide dans l'obtention de ces reconnaissances. D'autres outils, comme la fiche pratique : [Demander un Label.pdf](#), peuvent vous accompagner.

Présentation

Le label et la certification sont attribués pour 2 ans. Toutefois un club peut demander le renouvellement au bout d'une année s'il monte d'un niveau ou s'il obtient le label ETAF.

Pour obtenir un label, le club doit valider au moins une certification ainsi que les critères de chaque thème, que ce soit au même niveau de label ou à différents niveaux. Le label final attribué correspond au niveau le plus bas parmi les quatre thèmes évalués.

Le principe des candidatures : le club peut faire une demande depuis l'espace dirigeant dans la période définie par le calendrier annuel.

Retrouvez la notice sur : [Demander un Label.pdf](#)

En dehors de la période, les dossiers sont en mode « simulation », ce qui permet aux clubs de s'évaluer. Par ailleurs, les documents associatifs peuvent être déposés à partir de début janvier.

Conditions pour obtenir un Label

PREREQUIS validés 

+



Au moins 1 CERTIFICATION

(Mixité, Animation /découverte, Para-Tir à l'arc, U11...)

+

Un niveau LABEL

Critères de ces 4 thèmes validés (quel que soit le niveau Label) :



JEUNES



SPORTIF



ENCADREMENT



EQUIPEMENT

Le Label obtenu correspond au **niveau Label le moins élevé des 4 thèmes**

ELITE
LABEL CLUB FFTA

EXCELLENCE
LABEL CLUB FFTA

AMBITION
LABEL CLUB FFTA

ESPOIR
LABEL CLUB FFTA



Prérequis

Si les prérequis obligatoires ne sont pas remplis et validés par les référents, le club ne peut pas faire de demande.

Avant de commencer votre demande, assurez-vous que toutes les informations du club : coordonnées, lieux de pratique, organes dirigeants, encadrants, accueil, informations diverses sont correctement renseignées et à jour dans l'extranet fédéral.

Se conformer aux statuts de la FFTA

Afin de pouvoir effectuer sa demande de certification et de label, le club devra respecter les prérequis définis par la FFTA :

- **affiliation** à jour
- **au moins 6 licenciés** et bureau exécutif déclaré sur l'extranet fédéral : président / secrétaire / trésorier
- **participation aux AG CD/CR** (Si l'AG du CR ou du CD a lieu après le 15 octobre, alors la participation à l'AG n-1 peut permettre la validation du critère)
- **dépôt du CR de la dernière AG du club** (si l'AG du club se situe 15 jours avant la clôture de la campagne pour les clubs, il est accepté de prendre en compte le compte-rendu de l'AG N-1)
- **dépôt du projet associatif du club.**

⚠ Allègement pour une 1^{ère} demande de label, niveau Espoir ou Ambition .

Voir fiche pratique « Demander un label », annexe 2 : [Demander un Label.pdf](#)

⚠ **La validation des prérequis est à demander avant la date butoir définie pour chaque campagne.**



Définitions des équipements permanents :

Salle permanente : au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m dédiée au tir à l'arc

Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m

Parcours permanent : au moins 12 cibles, duos "piquet de tir et cible" différents de 5 à 40m minimum



1^{er} niveau de label qui se veut accessible.

Club organisé permettant une pratique hebdomadaire avec au moins une séance encadrée par un entraîneur diplômé actif pour les débutants jeunes et adultes. Les adhérents volontaires participent à des compétitions locales et départementales.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours ➤ Equipement permettant la pratique « toute l'année » et disposant d'au moins 4 cibles (à minima de septembre à juin) ➤ Au moins 2 créneaux (2 jours distincts) pour un minimum de 4 heures
2. Encadrement	Critères saison en cours ➤ Au moins 1 séance d'apprentissage par semaine encadrée par un entraîneur diplômé actif (cf.lexique)
3. Sportif	Critères saison précédente ➤ 1^{er} niveau départemental ou régional filière sportive par équipe (DRH,DR jeunes) ou niveaux supérieurs ou ➤ Au moins 4 archers ayant fait 3 compétitions dans la même discipline (toutes disciplines)
4. Accueil jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente ➤ Au moins 3 jeunes licenciés (en U11,U13,U15 et/ou U18)

AMBITION LABEL CLUB FFTA

Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur.

Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les archers confirmés.

Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.



Thèmes

Critères évalués sur la saison n et /ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Pratique possible au moins 6h/semaine sur 3 jours
- Salle : au moins 4 cibles et tir possible à 18m
- Accès à un équipement extérieur : terrain extérieur à plat au moins 4 cibles de 20 à 70m ou parcours au moins 6 cibles de 5m à 40m minimum

2. Encadrement

Critères saison en cours et sur licenciés n-1 hors licences sans pratique

- Au moins 2 séances encadrées par 1 entraîneur diplômé actif : 1 séance/semaine apprentissage pour un même groupe (archers 1ère année) + 1 séance/semaine archers confirmés (loisir ou compétition)
- De 6 à 50 licenciés : au moins 1 entraîneur diplômé (bénévole actif ou pro)
- De 51 à 80 licenciés : au moins 2 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 1 entraîneur + 1 encadrant fédéral
- De 81 à 100 licenciés : 3 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 2 entraîneurs (bénévole actif ou pro) + 1 encadrant fédéral
- De 101 à 150 licenciés : au moins 4 entraîneurs (bénévole actif ou pro) ou au moins 3 entraîneurs + 1 encadrant fédéral
- Au-delà de 150 licenciés : au moins 5 entraîneurs ou au moins 3 entraîneurs + 2 encadrants fédéraux

3. Sportif

Critères saison précédente

- Au moins 3 jeunes (en U11, U13, U15, U18, U21) ayant fait 3 compétitions dans la même discipline (toutes disciplines)
- Equipe en niveau régional TAE (donnant accès à la finale des DR) ou niveaux supérieurs ou DR jeunes ou DR parcours ou 4 archers différents en championnat régional individuel (toutes disciplines)

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 6 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18)

Club bien structuré permettant une pratique très régulière en salle et disposant d'un accès à une installation permanente en extérieur.

Les pratiquants pourront notamment bénéficier d'au moins 4h encadrées par un professionnel rémunéré. Le club est représenté au niveau national et favorise la pratique compétitive en extérieur des jeunes volontaires.



EXCELLENCE LABEL CLUB FFTA

Thèmes

Critères évalués sur la saison n et /ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Pratique possible en salle au moins 18h/semaine (6 cibles minimum à 18m)
- Equipement extérieur permanent (tir à plat ou parcours)

2. Encadrement

Critères saison en cours

Séances encadrées par un entraîneur diplômé actif :

- 2 séances apprentissage /semaine dont au moins 1 pour les jeunes 1ère année
- 2 séances/semaine archers confirmés, loisir ou compétition pour un même groupe (entraînement)
- Au moins 4 h/semaine encadrées par un pro contre rémunération* : CQP TS et ou BEES/DEJEPS, stagiaire DEJEPS ou licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc
- Au moins un autre entraîneur diplômé actif

* Encadrement contre rémunération validé après dépôt d'un justificatif (contrat, factures, convention...) + pro à déclarer dans encadrant diplômé dans l'espace dirigeant du club

3. Sportif

Critères saison précédente

- Au moins 4 jeunes (en U11, U13, U15, U18, U21) ayant fait 3 compétitions dans la même discipline et en extérieur
- Equipe TAE en D1 ou D2, qualification finale DR TAE, championnat de France 3D ou Tir en campagne

Ou

4 archers différents en championnat de France (individuel), toutes disciplines.

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 8 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18)



Club très bien structuré où il est possible de pratiquer de façon soutenue grâce à des installations permanentes en salle et en extérieur (à plat, 70m).
Présence d'un professionnel à temps plein (ou équivalent) pour encadrer un maximum de séances.
Pratique des jeunes développée notamment pour les U11.



Les jeunes et les adultes se distinguent en compétitions de niveau national en TAE. Au moins une équipe concourt en première division.

Thèmes

Critères évalués sur la saison n et/ou n-1

1. Equipements

Critères saison en cours

- Installations permanentes : salle + terrain tir à l'arc extérieur à plat

2. Encadrement

Critères saison en cours

- Au moins 1 pro (BEES/DEJEPS, stagiaire DEJEPS, CQP TS ou licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc) équivalent temps plein ou 30h minimum par semaine *
- Au moins 4 séances par semaine encadrées (cf. Excellence) + au moins 1 séance spécifique U11 ou U11+U13 par semaine
Au moins 1 entraîneur diplômé actif en plus au-delà de 100 licenciés

* Encadrement contre rémunération validé après dépôt d'un justificatif (contrat, factures, convention...) + pro à déclarer dans encadrant diplômé dans l'espace dirigeant du club

3. Sportif

Critères saison précédente

- Une équipe jeune (en U11, U13, U15, U18, U21) au classement national TAE
- Au moins une équipe en D1 Arc classique ou arc à poulies

4. Accueil jeunes

Critères saison en cours ou saison précédente

- Au moins 14 jeunes licenciés (en U11, U13, U15 et/ou U18) dont au moins 4 U11

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

U11

Club proposant des actions de qualité pour le développement de la pratique des U11.

Critères n ou n-1

- Accueil d'au moins 5 jeunes U11
- Au moins un créneau spécifique U11 par semaine ou U11 et U13
- Au moins un entraîneur ou encadrant fédéral qui a suivi le module poussin ou un diplômé professionnel pour encadrer ce créneau
- Organisation d'un tournoi U11 ou U11-U13 **ou** participation à un tournoi spécifique U11 ou U11-U13 de 2 jeunes U11 (rencontre loisir) **ou** dans toutes disciplines ouvertes aux U11, au moins 2 U11 avec 1 score

Compétition

Club acteur de la pratique compétitive : qualité de services proposés aux compétiteurs et implication dans la vie sportive fédérale.

Critères

- Remplir les critères sportifs du niveau Ambition; Saison n-1
- Organisation d'une compétition sélective au championnat de France ; Saison n-1
- Au moins 2 séances encadrées / semaine pour les compétiteurs
- Au moins un entraîneur bénévole actif : E2 ou EF OU un entraîneur diplômé professionnel BEES, DEJEPS, DESJEPS, CQP TS ou licence STAPS entraînement tir à l'arc (saison n ou n-1)
- Arbitre actif dans le club ; Saison n ou n-1

Parcours

Club spécialisé dans la pratique du parcours et impliqué dans l'offre compétitive parcours.

Critères

- Avoir un parcours permanent (cf. définition du lexique) ; Saison n
- Organiser une compétition parcours sélective au championnat de France ; Saison n-1
- Avoir une équipe qui a participé au championnat de France par équipe de club OU au moins 4 archers différents en championnat National OU Régional individuel parcours (saison n-1)
- Arbitre actif dans le club - Option parcours (saison n ou n-1)

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

Mixité

Club acteur de la mixité hommes-femmes

Critères

- 38% de féminines (saison n -1)
- 1 dirigeante : Présidente, Secrétaire ou Trésorière
OU 1 Arbitre femme OU 1 Entraîneur actif femme (saison n)

Animation /découverte

Club acteur des pratiques de loisir et favorisant la découverte du tir à l'arc.

Critères

- Actions découverte vers des publics externes (portes ouvertes, centres de loisirs, entreprises ...)
- Au moins 3 manifestations internes/an
- Organisation d'au moins 1 rencontre interclubs Loisir inscrite au calendrier et organisée (saison n-1 ou n jusqu'à la date de clôture de la campagne pour les clubs)

Justificatifs datés : Affiches, communications diverses, articles de presse, réseaux sociaux (pas de photos seules et isolées)

Para -Tir à l'arc

Club engagé dans l'accueil de publics en situation de Handicap (PSH)

Critères

- Inscription Handiguide des sports
- Au moins 1 créneau encadré (partagé ou spécifique)
- Au moins 1 encadrant répondant à une de ces conditions :

Diplômes ou formations pris en compte :

QUALIFICATION	COMPLEMENT POUR CERTIFICATION PARA-TIR A L'ARC
BEES ou DEJEPS tir à l'arc	Pas de complément demandé (prérogatives des diplômes mais formation conseillée)
CQP TS ou E1/E2 ou Entraîneur Fédéral Ou Encadrant fédéral	Module Para-tir à l'arc FFTA ou CQH B ou initiateur handi* ou Licence STAPS activités physiques adaptées
Licence STAPS Entraînement Sportif Tir à l'arc	Module Para-tir à l'arc FFTA ou CQH B ou initiateur handi*

*Les formations organisées par la FFH (CQH B ou initiateur handi) prises en compte si effectuées avant le 1/09/2024. Pour ces formations et licences STAPS APA : copie du diplôme à envoyer à para-tiralarc@ffta.fr pour intégration dans l'espace licencié avant la demande

Les Certifications

CERTIFICATIONS

Critères évalués

Citoyen

Club engagé dans l'accueil de publics éloignés des pratiques sportives et/ou proposant des actions en faveur de l'intérêt général

Critères n ou n-1

- Actions régulières d'engagement* (au moins 4 séances avec même type de public) social comme établissements pénitentiaires, IME, pratique collective «Handi » avec double affiliation à la FFSA, QPV, ZRR/ZFRR, accueil réfugiés, Sport-santé-bien-être, scolaire...
- Engagement du président à ce que les séances soient encadrées par un diplômé actif
- les justificatifs fournis doivent être explicites sur les publics et le nombre de séances

* justificatifs à fournir : convention, contrat ou tout autre document signé par au moins 2 parties

Tir à l'Arc sur Ordonnance

Club certifié pour l'accueil de personnes souffrant d'affection longue durée et sous prescription médicale.

Critères n ou n-1

- L'attribution de la certification Tir à l'Arc sur Ordonnance est soumise à deux obligations :
 - Séances dispensées par un encadrant qualifié « Tir à l'Arc sur Ordonnance »
 - Disposer de sanitaires sur l'équipement permettant l'accueil de personnes sous prescription médicale.

La demande se fait dans l'espace dirigeant depuis le menu « Labels/certifications » puis « + Demander certification TAO ».

Label ETAF

Critères n

L'attribution du Label ETAF vaut pour une certification et permet donc de prétendre à un label. Il n'y a pas de demande à faire. Le label est attribué automatiquement dès lors que le club répond aux critères attendus.

Lexique

A

AG : Assemblée Générale

Archer débutant : sont considérés comme débutants, les archers durant leur première année de licence.

B

BEES : Brevet d'État d'Educateur Sportif.

C

Créneau : Plage horaire pendant laquelle l'accès à un équipement est possible. Durant un même créneau, plusieurs séances peuvent être encadrées.

CD : Comité Départemental.

Certification : Reconnaissance attribuée à un club pour un domaine d'implication ou de compétence spécifique.

CQP TS : Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Sportif de tir à l'arc.

CR : Comité Régional.

D

DEJEPS : Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Perfectionnement Sportif—Mention Tir à l'Arc.

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Performance Sportive—Mention Tir à l'Arc.

DR : Division Régionale.

E

Entraîneur diplômé actif : Pour être considéré actif, un entraîneur diplômé bénévole doit être licencié, participer à une formation continue au moins une fois tous les 3 ans et être déclaré « Encadrants » sur l'espace dirigeants.

Les diplômés professionnels : CQP TS, DEJEPS, DESJEPS, BEES, Licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc, restent entraîneurs actifs à vie, néanmoins ils doivent aussi être déclarés comme « Encadrants » sur le club.

Les diplômes fédéraux délivrés après 2008 sont pris en compte dans les Labels et Certifications : Entraîneur 1, entraîneur 2, entraîneur fédéral.

ETAF : Ecole du Tir à l'Arc Français (cf. critères : <https://www.fft.fr/haut-niveau/lecole-du-tir-larc-francais/presentation-de-letaf>)

F

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté.

H

HandiGuide : Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du Ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

I

Inclusion : Faire en sorte que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société (selon un principe d'égalité de droits), puissent « vivre ensemble comme tout le monde ».

Dans un club de tir à l'arc, cela renvoie donc à ce que des PSH puissent pratiquer au sein de la structure.

L

Label FFTA : Reconnaissance attribuée à un club pour son fonctionnement qualitatif ayant notamment comme objectif de valoriser le club en externe.

Licence STAPS : Diplôme universitaire bac+3 des sciences techniques et activités physiques et Sportives.

P

Parcours : itinéraire balisé tout au long duquel les cibles sont disposées. Les archers se déplacent pour tirer depuis des piquets de tir différents. A chaque piquet de tir, au moins un support de réception des flèches est associé.

Parcours permanent : voir la définition de Parcours avec au moins 12 cibles duos « piquet de tir et cible » différents de 5 à 40m minimum.

Q

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

S

Salle permanente : Au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m minimum.

Séance encadrée : La séance encadrée est définie par une heure de début, une heure de fin, un lieu et un public connus à l'avance. Lors de ladite séance, les archers sont encadrés par un entraîneur diplômé actif (entraîneur 1, entraîneur 2, entraîneur fédéral, CQP TS, DEJEPS, DESJEPS, BEES ou licence STAPS entraînement sportif tir à l'arc).

Séance apprentissage : séance encadrée à destination des archers durant leur première année de licence ou jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de participer à leur première compétition.

Séance spécifique : la séance est considérée comme spécifique lorsqu'elle est réservée à un public ciblé et encadré par un entraîneur diplômé actif. L'espace où se déroule la séance est réservé à ce public. Par exemple, dans le cas de séances U11- U13, cela peut signifier qu'un créneau dans une salle leur est réservé. Cela peut également être que, durant un créneau, un espace est matérialisé pour n'être utilisé que par ce public (des cibles sont réservées, l'espace est sécurisé par des gardes de séparation ...).

T

TAE : Tir à l'Arc Extérieur.

Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m.

Terrain plat : est considéré comme terrain plat, le terrain permettant la pratique du TAE et/ou du Beursault.

Z

ZRR/ZFRR : Les Zones de Revitalisation Rurale ou Zones France ruralités revitalisation sont des territoires ruraux vulnérables bénéficiant d'aides et d'allègements fiscaux pour soutenir leur développement et leur attractivité.